



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 15

Procuration 4

Votants 19

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 07/09/2026

Date d'affichage de la convocation : 07/09/2026

Date d'affichage de la délibération : 16/09/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, Mr PARIS Benjamin, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME GLEYES Lucie, MR SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME CHANSAREL Frédérique, MR CAPART Aurélien, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire, MR BECAÏS Anthony, MR TURL Gregory

Ont donné procuration : MME MOËNNARD Charlotte à MME RIVOIRE Marion, MR VERGER Guillaume à Mr DOLIN Nicolas, MME TONG-LEE-A-TAI Maeva à Mr JAIME Emmanuel, MME LATGER Lucie à MME JEULIN-CARREY Florence

Lucie GLEYES a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-90 Demande de subvention pour les aménagements de la Source auprès de la CAF

Exposé

Madame la Maire expose que les aménagements intérieurs du nouveau tiers lieu La Source ont débuté et se poursuivent jusqu'à fin 2026. Une partie de ses aménagements vise à la création d'un espace parentalité. Ces équipements, notamment des tables et chaises enfants, des gradins, des poufs, ainsi que les équipements informatiques du lieu, sont de 11 500 € HT.

Dans le cadre du dossier de préfiguration EVS de La Source, une subvention est sollicitée auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Garonne selon le plan de financement suivant :

Caisse d'Allocation Familiale de HG	50%	5 750 € HT
Commune	50%	5 750 € HT

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- d'autoriser Madame la Maire à solliciter la subvention auprès de l'organisme,
- d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande.

La délibération est adoptée à :

19 VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 15 septembre 2026

La secrétaire de séance,
Lucie GLEYES

La maire,
Marion RIVOIRE

